

ASSEMBLÉE NATIONALE8 mars 2006

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - (n° 2883)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Morel-A-l'Huissier, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 4

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« statuant sur »,

le mot :

« concernant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.